



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sélection génétique

Question écrite n° 69801

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations exprimées par la filière porcine française. En effet, une réduction des crédits alloués à la génétique dans le domaine porcin nuirait fortement à la compétitivité du secteur et serait une menace réelle pour l'avenir de la production porcine française. Depuis plus de dix années, de nombreuses mesures de restructuration ont été prises de façon à faire face à une baisse permanente de l'engagement financier de l'État. Or, la génétique permet non seulement à la filière française d'être compétitive mais encore elle soulève de nombreux enjeux qu'ils soient sociaux, sanitaires ou bien économiques. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de répondre aux vives inquiétudes du secteur porcin français face à ce désengagement de l'État qui augure mal de l'avenir de la filière.

Texte de la réponse

Du fait de la mise en réserve partielle des crédits sélection animale au cours de l'exercice budgétaire 2005, les subventions accordées aux structures impliquées dans la génétique porcine sont en baisse de 19 %. Cette diminution, conjoncturelle, ne remet toutefois pas en cause la pérennité des actions menées et des structures qui les conduisent. En effet le dispositif national de sélection de cette espèce est déjà restructuré et très concentré autour de l'institut technique du porc, de l'agence de sélection porcine et des stations collectives d'évaluation des reproducteurs : il est complet et performant. La réforme initiée dans le projet de loi d'orientation agricole, devra permettre de trouver les termes d'un nouvel engagement sur le financement partagé et stable du dispositif de sélection animale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69801

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6729

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8531